



Madame Cécile Duflot

Ministre de l'égalité des territoires
et du logement
Hôtel de Castries
72, rue de Varenne
75007 Paris

Monsieur Philippe Martin

Ministre de l'écologie,
du développement durable et de l'énergie
Hôtel de Roquelaure
246, Bd Saint Germain
75007 Paris

Paris, le 18 juillet 2013

Déclaration commune suite à la CAP de promotion des TSDD

Madame la ministre, Monsieur le ministre,

Les représentants du personnel siégeant à la Commission Administrative Paritaire (CAP) des TSDD de vos ministères ont quitté la CAP le 3 juillet 2013 suite à l'annonce des taux promus/promouvables proposés par la fonction publique.

Alors que votre administration proposait un taux de 35% pour le passage de TSDD à TSPDD, pour tenir compte des 75% de promus en 5 ans et de 22% pour le passage de TSPDD à TSCDD pour tendre rapidement à une gestion de corps à deux niveaux à effectif égal, conformément à vos engagements au CTM du 14 février 2012, la présidente de la CAP nous a annoncé des taux respectivement de 15 % et 14 %, en précisant qu'ils pouvaient être provisoires, renvoyant à une négociation à avoir avec la DGAFP.

L'ensemble des organisations syndicales jugent cette proposition inacceptable. Nous vous rappelons que depuis 4 ans il n'y a pas de revalorisation du point d'indice, l'évolution de carrière reste le seul moyen pour l'agent de maintenir son pouvoir d'achat.

Aussi, nous vous demandons d'intervenir rapidement auprès de la fonction publique afin de respecter vos engagements et que la CAP qui doit être à nouveau convoquée en septembre puisse établir les promotions. Les agents de vos ministères sont dans l'attente.

Nous sollicitons une audience dans les meilleurs délais.

Nous vous prions d'agréer, Madame la ministre, Monsieur le ministre, l'expression de notre parfaite considération.

Pour la CGT
Signé
Nicolas BAILLE

Pour FO
Signée
Sylvie CALVO

Pour la CFTD
Signé
Hubert LEBRETON

Pour l'UNSA
Signé
Daniel PUIGMAL